

## DROIT A L'IMAGE

**L'apprenti(e) :** .....

Accorde à CAMPUS PRIVE, ses représentants ou toute personne agissant pour le compte de l'organisme, la permission irrévocable de publier toutes photographies et images prises de lui.

L'utilisation de l'image de l'apprenti(e) s'entend pour « le monde entier », pour tous supports de communication, photo, vidéo, live vidéo et notamment par tous moyens de communication électronique tels que réseau internet, mailing etc. pour une utilisation à des fins publicitaires, commerciales et / ou dans le cadre d'un programme de marketing à l'exclusion de toute orientation politique, philosophiques sexuelles ou de question de santé.

L'apprenti(e) s'engage à céder son image sans contrepartie financière, pendant la durée de sa formation et après la cessation de sa formation.

**Pour servir et valoir ce que de droit.**

**Date et signature de l'apprenant**

*Précédé de la mention « Lu et approuvé »*

**Cachet et signature du centre de formation**